Les PEP 71 — La solidarité en action
ACADÉMIE DE DIJON — Liberté Égalité Fraternité
saône-et-loire LE DÉPARTEMENT

SAPAD 71
Service d'Assistance Pédagogique A Domicile

POUR QUI ?
- Enfant et adolescent atteints de troubles de la santé (En conformité avec la circulaire du 3 Août 2020)
- Absents plus de 15 jours

POURQUOI ?
- Poursuivre l'apprentissage scolaire
- Maintenir le lien social
- Favoriser le retour en classe

COMMENT ?
- **Document de demande d'aide et certificat médical à fournir par la famille**
- **Transmettre la demande au SAPAD et au Médecin scolaire pour accord**

DECISION
- Un projet individualisé est élaboré
- Détermination des modalités d'action

INTERVENANTS ET LIEUX
- Le coordonnateur établit le lien entre la famille, l'administration, le médecin scolaire et les professeurs
- Intervention à domicile, dans les établissements, en visioconférence,...
- Suivis et bilans des projets mis en oeuvre

PARTENARIAT ET FINANCEMENT
- Service public gratuit
- Partenaires : MAE, MAIF...
- Convention entre les PEP et le ministère de l'éducation nationale et les PEP et le ministère de l'agriculture

18 rue Colonel Denfert
71100 Chalon-sur Saône
Tél. : 06 81 24 07 99 - 03 85 45 80 14
E-mail : sapad@pep71.org